



Déclaration de la CGT-éduc'action Créteil 20 janvier 2012 Groupe de travail barèmes certifiés-agrégés mouvement inter-académique 2011/2012

Les demandes de mutation inter-académique baissent encore (3068 participants, contre 3187 participants en 2011, 3196 en 2010 et même 3649 en 2009), alors même que les stagiaires représentent 20% des participants (612 stagiaires).

Seulement 10% des demandes concernent l'académie de Créteil et 65% concernent la province en premier vœu, hors RP. Notons que 22% concernent la seule académie de Paris. Ces collègues seraient en droit d'être informés sur les capacités d'accueil des académies pour lesquelles ils postulent. L'opacité dans laquelle le ministère maintient les personnels sur les soldes académiques des capacités d'accueil, qui attestent des possibilités réelles d'entrée dans les académies, est préjudiciable aux enseignants qui veulent formuler leurs vœux. L'information du ministère est bien trop tardive.

Concernant les collègues en demande de priorité handicap, leur situation est de plus en plus dramatique. La bonification, difficile à obtenir, ne leur assure même pas, lorsqu'ils l'ont, de pouvoir quitter notre académie.

La situation des TZR reste problématique. Rappelons qu'être TZR est souvent non souhaité car obtenu à l'intra par extension. C'est donc une mission complètement dénaturée et qui n'est plus valorisée depuis 2004,

Leurs conditions d'emploi s'aggravent d'année en années. Dans ce contexte, la diminution annoncée du nombre de TZR, au profit du recours, de plus en plus institutionnalisé, à l'interne dans l'établissement ou à l'externe aux personnels non-titulaires, nous conforte dans notre demande de réexaminer les conditions d'organisation du système de remplacement, en commençant par la titularisation des personnels précaires.

Notons enfin l'introduction d'un nouveau mouvement spécifique ECLAIR, remettant encore plus en cause le mouvement national et l'égalité de traitement entre les collègues.

Le mouvement inter-académique 2012 poursuit les logiques antérieures de déstabilisation du mouvement national de mutation et d'affectation. Nous continuons à exiger le retour à un mouvement national en un seul temps pour tout le second degré. La loi dit de mobilité ne répond en aucune façon aux demandes légitimes de mutation des personnels.

Ce mouvement va se dérouler dans un contexte de nouvelles suppressions de postes, suppressions insupportables et injustifiables. Les établissements du 2nd degré sont particulièrement touchés avec 460 emplois supprimés pour la seule académie de Créteil.

La CGT-éduc'action prend ses responsabilités dans ce contexte et appelle à la grève pour le 31 janvier 2012.